



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS D'AIX ET ISABLE**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du MERCREDI 17 JANVIER 2018**

**PRESENTS : 17 titulaires - 2 suppléants votants - 3 suppléants non votants**

Monsieur Georges BERNAT, Madame Josette TEISSEIRE, Monsieur Dominique MAYERE, Madame Régine RAJOT, Monsieur Sébastien PERROTON, Madame Françoise CLEMENT, Monsieur Philippe DUCREUX, Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Monsieur Henri CHERBLAND, Madame Céline GIRARD, Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Monsieur Alain BERAUD, Madame Marie-Christine MURON, Monsieur Bruno PRADIER, Monsieur Jean-Claude RAYMOND, Madame Sandra MATHELIN, Monsieur Christian BRAY, Monsieur Marius DAVAL, Madame Brigitte LUGNE, Monsieur Michel DARMET, Monsieur Dominique FRAISE, Madame Corinne CHAUX

**ABSENTS EXCUSES : 6 élus**

Commune de St Martin la Sauveté - Chantal COSTA  
Commune de St Martin la Sauveté - Philippe MANGAVEL  
Commune de Bully - Gérard BURELLIER  
Commune de St Germain Laval - Françoise GERY  
Commune de Nollieux - Robert MERLE suppléé par Jean-Claude LEFEBVRE  
Commune de Souternon - Jean-Louis GAILLARD suppléé par Corinne CHAUX

**ABSENTS : 2 élus**

Commune de St Germain Laval - Martine CHARON  
Commune de St Germain Laval - Loïs FAURE

**POUVOIRS : 4**

- Monsieur Philippe MANGAVEL (Commune de St Martin la Sauveté) a donné pouvoir à Madame Brigitte LUGNE (Commune de St Martin la Sauveté)
- Madame Chantal COSTA (Commune de St Martin la Sauveté) a donné pouvoir à Monsieur Marius DAVAL (Commune de St Martin la Sauveté)
- Madame Françoise GERY (Commune de St Germain Laval) a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude RAYMOND (Commune de St Germain Laval)
- Monsieur Gérard BURELLIER (Commune de Bully) a donné pouvoir à Monsieur Dominique MAYERE (Commune de Bully)

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame MURON Marie-Christine (Commune de St Germain-Laval)**

**DELEGUES PRESENTS : 17      SUPPLEANTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : 2      POUVOIRS : 4**

**NOMBRE DE VOTANTS : 23**

Le compte-rendu de la séance du conseil du 7 décembre 2017 est approuvé sans réserve.

Le Président propose des modifications à l'ordre du jour :

- **Report de l'examen du point 2.2 : MODIFICATION TARIFS TAXE DE SEJOUR**  
Une info de l'AMF indiquait que l'amendement allait permettre aux communes, EPCI et départements de modifier les tarifs de la taxe de séjour dès 2018 en délibérant avant le 01/03/2018 mais l'amendement adopté finalement prévoit une application de cette modification à compter du 01/01/2019 avec l'obligation de délibérer avant le 01/10/2018.  
**Cette question est reportée à l'automne 2018.**
- **Décisions modificatives budgétaires**
- **Ecole de musique et danse / chorale - remplacement du chef de chœur de la chorale**

Ces modifications à l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité par les membres du Conseil.

## 1. ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL - FINANCES

### 1.1 - Convention entre la CCVAI et la COPLER pour le soutien au fonctionnement de la base d'aviron.

Le premier avenant de prolongation de cette convention arrivant à échéance au 31/12/2017, il convient de prolonger une nouvelle fois d'une année (jusqu'au 31/12/2018) cette convention.

Le président sollicitera l'autorisation de signer cet avenant.

**DELIBERATION :**

**VOTE : UNANIMITE / 23 VOTANTS**

*Information : une compétition (régate régionale) d'aviron est prévue le dimanche 13 mai 2018.*

### 1.2 - Personnel technique : signature d'un contrat à durée déterminée

Au sein de l'équipe technique d'entretien des locaux, le contrat (CAE-CUI) de Madame V. se termine au 31/01/2018.

Le président propose de signer avec cet agent un contrat à durée déterminée de droit privé, type « contrat sénior » pour une quotité horaire de 26 h hebdomadaires sur 18 mois, renouvelable une fois, donc maximum 36 mois, sous réserve que l'agent remplisse les conditions

Monsieur Michel DARMET, parent de la personne concernée, et de ce fait « conseillé intéressé à la question », n'a pas pris part ni au débat, ni au vote

**DELIBERATION : Autorisation à signer contrat senior pour 18 mois, à compter du 01/02/2018**

**VOTE : UNANIMITE / 22 VOTANTS**

### 1.3 - Commande matériel informatique

Au vu de l'obsolescence de la plupart des postes informatiques, le président propose d'acquérir 8 postes pour renouveler une partie du parc actuel.

Un devis d'un montant de 9488 € HT est présenté.

**DELIBERATION :**

**VOTE : UNANIMITE / 23 VOTANTS**

### 1.4 - Changement de logiciels

De la même manière, constatant que les logiciels actuels (Magnus Berger Levrault) utilisés pour la gestion financière, la paye, doivent faire l'objet d'une évolution afin de rester « à niveau » et au vu du coût de l'évolution proposé par le prestataire, le président propose une migration sur les logiciels et services informatiques développés par AGEDI, (syndicat intercommunal de collectivités utilisatrices) pour la gestion financière, la paye, la gestion de la dette.

Les élus utilisateurs de ces logiciels soulignent la facilité d'utilisation et confirment la réactivité de la maintenance en ligne.

Il semble donc opportun de migrer pour la solution AGEDI pour la gestion intercommunale.

Pour ce faire, il y a lieu d'adopter les statuts et règlement proposés, d'autoriser le Président à signer l'adhésion au syndicat de l'AGEDI (contribution annuelle fixée pour 2018 à 750 €)

DELIBERATION :

VOTE : UNANIMITE / 23 VOTANTS

M BERNAT est désigné comme représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.

DELIBERATION :

VOTE : UNANIMITE / 23 VOTANTS

#### 1.5 - Réintégration de budgets annexes dans le budget général à compter 01/01/2018

La Chambre régionale des Comptes préconise d'intégrer dans le budget général tout service qui ne doit pas légalement faire l'objet d'un budget annexe.

**Le président propose de réintégrer les budgets annexes suivants :**

**Ecole de musique et de danse et Enfance-jeunesse, dans le budget principal**

**Les autres budgets annexes : Zone d'activité, Cuisine centrale, Maison de Santé, Bassin Versant de l'Aix, et les Déchets ménagers, ne sont pas modifiés**

DELIBERATION :

VOTE : UNANIMITE / 23 VOTANTS

#### 1.6 - Attribution de fonds de concours aux Communes

Suivant la procédure adoptée en Conseil communautaire le 21 octobre 2009, compte tenu des crédits inscrits aux budgets, un fonds de concours sera attribué par la Communauté de Communes aux Communes qui en font la demande, par délibération concordante.

A ce jour, demande reçue de la Commune de St POLGUES concernant la sécurisation du Bourg

DELIBERATION : accord sur la demande de 2 317.50 €

VOTE : UNANIMITE / 23 VOTANTS

## 2. TOURISME

### 2.1 - Avenant à la Convention entre la CCVAI et Roannais Tourisme pour 2018 / - Contribution financière 2018

Lors du Collège des Collectivités de Roannais Tourisme en date du 28/11/2017, il a été décidé de prolonger pour une année supplémentaire (avec la contribution financière 0,78 €/habitant inchangée par rapport à 2017) la convention de partenariat entre Roannais Tourisme et les collectivités du Roannais qui prend initialement fin au 31/12/2017.

**Le Conseil autorisera le président à signer cet avenant.**

DELIBERATION :

VOTE : UNANIMITE / 23 VOTANTS

*Rappel : une réunion est prévue le 5 février prochain entre les présidents d'EPCI et les techniciens du Tourisme pour évoquer l'avenir du Tourisme sur le Roannais après 2018.*

### 2.2- Modification Tarifs Taxe de séjour

QUESTION REPORTEE

### 2.3- Marché opération aménagement aire d'accueil ST JACQUES à AMIONS - Avenant

Suite à quelques modifications apportées en plus et en moins au lot 1 Maçonnerie-enduits attribué à l'entreprise CHEVALIER, le conseil autorisera le président à signer un avenant de plus value d'un montant de 1742,20 € HT pour ce lot.

DELIBERATION :

VOTE : UNANIMITE / 23 VOTANTS

### Question ajoutée à l'ordre du jour

Des modifications sont rendues nécessaires sur certains budgets, à savoir :

➤ **Budget annexe « Cuisine centrale »**

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 60623 /011 : Alimentation		1 800 €		
D CHAP 012			1 800 €	

➤ **Budget général C CVAI**

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D CHAPITRE 011		50 000 €		
D CHAP 012			24 000 €	
D 6548			26 000 €	

**DELIBERATION :**

**VOTE : UNANIMITE / 23 VOTANTS**

➤ **Ecole de musique et danse / chorale - remplacement du chef de chœur**

Après présentation de la situation (chef de chœur absent, coût estimé pour cette prestation, intérêt de cette activité pour les personnes inscrites à la chorale)

Le conseil, malgré le faible nombre d'inscrit accepte de financer la prestation d'un chef de chœur pour cette année scolaire, charge à ce groupe de redynamiser l'activité de manière à attirer aussi de jeunes recrues, et par là-même d'assurer la pérennisation de l'activité chorale.

**DELIBERATION sur cette proposition**

**VOTE : ACCORD MAJORITAIRE / 22 POUR - 1 CONTRE**

### 3. QUESTIONS DIVERSES / Informations

➤ **Personnel**

- Lancement d'une offre d'emploi pour le remplacement maternité de Carine DUBOIS  
Poste de technicien(ne) chargé(e) du service déchets ménagers (28 H) ;
- Temps partiel accordé de droit à 80 % pour un agent (sur prescription médicale pour s'occuper d'un ascendant atteint d'un handicap), à compter du 15/01/2018 pour une période de 6 mois ;
- Recrutement par mutation de l'agent actuellement mis à disposition pour assurer les missions Finances/Gestion RH/Juridique). Le poste correspondant au grade de l'agent (Attaché territorial) existant au tableau des effectifs, le conseil donne son accord sur le principe d'un recrutement par voie de mutation au plus tôt (février 2018) à convenir avec la collectivité d'origine.

➤ **Cuisine centrale : le volume de repas fourni en 2017 est en hausse sensible par rapport à 2016**

Le président remercie les cuisiniers qui ont fourni beaucoup d'efforts, notamment dans la période où le renfort du mardi matin a cessé pour cause de maladie d'un agent.

Une solution va être étudiée pour remettre ce renfort en attendant le retour de l'agent en congé maladie.

➤ **Notre dossier « CONTRAT DE RIVIERE » a reçu un avis favorable au Bureau de la CLE du SAGE**

Nous sommes maintenant dans l'attente de l'avis de l'agence de l'Eau.

➤ **Sentiers de randonnée / topoguides - Informations touristiques**

Des élus souhaitent savoir combien de topoguides sont vendus par la CCVAI. *Cette information sera apportée lors du prochain conseil.*

Un échange s'engage sur l'opportunité d'une mise à disposition de ces topoguides intercommunaux dans des lieux comme les campings. ...et plus largement, est évoquée la question de la diffusion des informations touristiques.

Il est rappelé que la « Newsletter du Roannais » est diffusée chaque semaine.

Pour y figurer, les informations doivent être transmises à la CCVAI.

➤ **THD Très Haut Débit**

Echange d'information par rapport aux conditions matérielles et financières de raccordement des particuliers  
Beaucoup d'informations sont diffusées à ce sujet et le particulier ne s'y retrouve pas toujours.

Le président G. BERNAT rappelle qu'une Conférence des présidents est réunie régulièrement pour faire le point sur l'avancement du déploiement de la fibre optique, qu'il ne faut pas hésiter à lui faire connaître les difficultés rencontrées, soit par les Communes, soit par les particuliers, et qu'il se charge de « faire remonter au SIEL ».

Il se tient également à disposition pour apporter une réponse personnalisée aux demandes des administrés.

➤ **Recomposition des territoires / Mutualisations**

En écho à la dernière rencontre du Comité de pilotage de recomposition des territoires (les vice-présidents des 3 EPCI CCVAI- CCPU-COPLER) un échange s'est engagé.

Le processus de dialogue avec l'Etat et entre les EPCI est réactivé :

A l'initiative du Préfet, une rencontre doit avoir lieu en janvier/février entre tous les présidents des EPCI potentiellement concernés par des modifications de périmètre.

Par ailleurs, un travail de réflexion autour de mutualisations possibles entre les 3 EPCI est initié : le Comité de pilotage du 8 janvier a donné des orientations. Un travail technique doit apporter des éléments plus détaillés et le COPIL sera à nouveau réuni fin février pour prendre connaissance de ces éléments et orienter la suite des travaux.

## **Prochain conseil le jeudi 1<sup>er</sup> février**

La séance levée à 23 h 30.

Les échanges se sont poursuivis autour de ce premier buffet convivial de l'année offert par la Commune de Pommiers.